



Comme en 2014, Thermador Groupe a proposé l'option du paiement des dividendes en actions pour le dividende 2015. Ses actionnaires ont pu l'exercer à compter du 10 avril et jusqu'au 24 avril 2015.

Finalement, 18 % du montant mis en distribution sera payé en actions (34% en 2014), ce qui va entraîner la création de 32 751 actions nouvelles émises à 76,92 euros et une économie d'impôts de 76 k€ sur les comptes de l'année 2015 (137 K€ en 2014).

Le règlement du dividende en numéraire ou en actions interviendra le 12 mai 2015, date à laquelle les actions nouvelles seront inscrites en compte.